

SEANCE du 24 juillet 2014

l'an deux mil quatorze

Et le 24 juillet à 20 heures 30,

Date de la convocation : les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

17/07/2014 Sous la présidence de Didier LOUVET, Maire

Présents :

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 15

Votants : 15

Didier LOUVET, *Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Mireille CONTE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Alix LARCHEY, Nadège MICHOU, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Catherine PIVOT, Eléonore CHARREL, Aurélie FAVRE, Robert PYOT, Christelle FABRE GUEUDAR*

Secrétaire de séance : *Christophe MASAT*

Le maire déclare la séance ouverte à 20h30.

1. Proposition de réorganisation du Conseil Municipal :

Votants : 15

Monsieur le Maire dresse une brève synthèse de ces trois mois qui se sont écoulés au sein du Conseil Municipal. Compte tenu de la charge de travail et des dossiers à réaliser et à mener à bien au cours de ce mandat, il présente une réorganisation du Conseil Municipal en précisant qu'il s'agit d'une présentation personnelle. Il souligne que le précédent mandat a fait l'objet d'une mise à niveau des documents administratifs règlementaires, pour aboutir à ce mandat avec des projets à réaliser conformément au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il ajoute que la nouvelle équipe municipale est une équipe investie qui travaille bien et qui travaille vite. Toutefois le besoin d'un nouvel adjoint en charge de la partie scolaire et information entre autres, semble nécessaire afin de mieux piloter les commissions et le personnel communal dédié au scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance de l'élection du maire et des adjoints, il avait été suggéré de commencer le mandat avec un nombre de trois adjoints et d'ouvrir le poste de quatrième adjoint si cela s'avérait nécessaire.

Monsieur le Maire propose donc l'ouverture du poste de quatrième adjoint, responsable du scolaire et de l'information, et souhaite la candidature d'Aurélie FAVRE qui s'est très investie dans ces domaines. Les 4 adjoints auront l'obligation d'animer les groupes de travail afin qu'il y ait une cohésion avec le Maire.

Il présente la nouvelle réorganisation du Conseil Municipal qu'il souhaite mettre en place avec les différentes attributions et responsabilités de chacun des quatre adjoints. Le Maire sera responsable des finances, de la sécurité et des appels d'offres. Le 1^{er} Adjoint, Christophe MASAT, conserve la charge de l'urbanisme et des travaux, la 2^{ème} Adjointe, Germaine BUYRET, est responsable des animations et du social, le 3^{ème} Adjoint, Georges SOTTIZON garde la charge de l'environnement et le 4^{ème} adjoint, se verrait confier les affaires scolaires et l'information. Chacun des adjoints sera investi au sein de la CCPC (Communauté de Communes du Pays des Couleurs).

Monsieur le Maire présente également une nouvelle répartition des commissions municipales avec rappel de la liste des élus les intégrant. Il invite les élus à lui faire part d'éventuels mouvements au sein des commissions.

Chaque élu est invité à se prononcer sur cette proposition personnelle du Maire.

Les Conseillers Municipaux sollicitent un temps de réflexion au sujet de cette proposition de réorganisation du Conseil Municipal. La décision de modification du nombre des adjoints ainsi que la nomination du 4^{ème} adjoint seront prises lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

2. Compte rendu de la Commission des Finances :

Votants : 15

Suite à la réunion de la commission des finances du Lundi 07 Juillet 2014, Catherine PIVOT dresse un bilan des recettes et des dépenses en faisant la présentation d'un tableau d'évolution des articles et comptes en comparant les chiffres sur les dernières années, ce qui précise les taux d'évolution.

Certains postes se trouvent en dépassement de crédits. Il est rappelé que les montants inscrits pour chaque article ne sont que des prévisions budgétaires et qu'il arrive parfois que certaines dépenses soient nécessaires et non prévues dans le budget d'où certains postes comptables qui se trouvent avec un chiffre négatif. Néanmoins, le chapitre global auquel se trouve rattachés ces articles viennent combler le déficit.

Les investissements seront étudiés de façon plus précise poste par poste en détaillant les dépenses et les recettes s'y rapportant.

Monsieur le Maire signale que les prochaines dépenses à réaliser sont les aiguilles du clocher, la voirie de l'impasse de la Garenne et le point à temps.

Il propose que la commission des finances se réunisse de nouveau, courant septembre, pour préparer une présentation précise, discutée au conseil municipal du 02 Octobre 2014. En attendant le maire s'engage à ne pas débloquer de dépenses liées à l'investissement.

3. Compte rendu de la Commission Scolaire :

Votants : 15

La rentrée des classes aura lieu le Mardi 02 Septembre 2014.

Suite à la réunion de la commission scolaire, tout est en place. Les documents, bulletins d'inscriptions à la cantine, au périscolaire et au Temps d'Activités Périscolaires, règlements et autres formalités administratives sont téléchargeables sur le site de la commune

www.brangues.fr. L'ensemble des dossiers sont également disponibles en mairie. Tout est à rendre avant le Jeudi 31 Juillet 2014. Tout sera prêt pour la fin du mois d'Août 2014.

4. Convention Classe Locale d'Intégration Scolaire (CLIS) de Morestel :

Votants : 15

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, parmi ses effectifs, la CLIS (Classe Locale d'Intégration Scolaire) de Morestel accueille un élève domicilié sur la commune. Cette situation résulte de la décision de la Commission Départementale de l'Education Spécialisée qui oriente les enfants dans les structures les mieux adaptées après une longue instruction collégiale.

Il ajoute qu'en vertu des dispositions de l'article L.212-8 du Code de l'Education, une demande de participation aux charges de fonctionnement de cette classe est adressée à la commune. Le coût par enfant s'élève à la somme de 965 € au titre de l'année 2013/2014.

Afin de pouvoir mettre en recouvrement la part incombant à la commune, une convention doit être signée entre la commune de Brangues et la commune de Morestel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer ladite convention
- Autorise le Maire à verser la participation de 965 € au titre de l'année 2013/2014.

5. Point sur les emplois :

Votants : 15

Dans le cadre de la révision des contrats de travail des deux agents communaux en lien avec le domaine scolaire, Monsieur le Maire signale que la durée hebdomadaire de travail de Martine RESSICAUD, Adjoint d'Animation 2^{ème} classe, est réduite à 26,5 heures pour 36 semaines scolaires. Elle n'assurera plus le ménage des classes.

Parallèlement, Lyliane FORNIELES, ATSEM, travaillera sur un horaire hebdomadaire de 40,5 heures pour 36 semaines scolaires, augmentation de la durée de travail dû au mercredi matin, et à la charge des TAP des maternelles le soir.

La problématique à résoudre est le ménage des classes. Dans un premier temps, il est suggéré de déposer une petite annonce auprès des commerces du village, notamment à la boulangerie PEYSSON. Une décision sera prise lors du conseil municipal du 28 août 2014.

6. Point sur la bibliothèque :

Votants : 15

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la volonté de l'Association de la Branguarelle d'arrêter la bibliothèque et de leur souhait de sortir de la gestion de la bibliothèque au 31 Août 2014.

Il explique que deux alternatives sont possibles, d'une part, une gestion complète par la municipalité ; d'autre part la création d'une association qui gère la bibliothèque et à laquelle la commune alloue une subvention annuelle.

Lors de la réunion du Mardi 22 Juillet 2014 consacrée au devenir de la bibliothèque et à sa gestion, il en est ressorti que la bibliothèque pourrait être gérée par une association. L'assemblée générale constitutive de cette association est fixée au Mardi 19 Août 2014 à 20 h 00. Le Maire demande que le référent de la bibliothèque au sein du conseil municipal, soit au bureau de la bibliothèque.

Il précise que la somme annuelle de 1 200 € était allouée à la bibliothèque pour tous les achats, fournitures et livres.

7. Point sur la Maison BRUNOS :

Votants : 15

Monsieur Christophe MASAT indique qu'une réunion a eu lieu avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) au sujet de la préemption de la maison BRUNOS afin d'étudier les différents projets qui pourraient être envisagés autour de cette bâtisse notamment en lien avec les jardins d'insertion.

Le CAUE a fait les relevés topographiques nécessaires et va établir des esquisses. En parallèle, une rencontre avec des bailleurs sociaux aura lieu au mois de Septembre. Un rendez-vous a également été pris avec l'EPORA pour début Août. La commission urbanisme se réunira pour étudier les différents projets proposés.

Monsieur le Maire précise que les subventions ne seront pas les mêmes en fonction du projet retenu.

8. Fonctionnement gestion éclairage public :

Votants : 15

L'éclairage public est de la compétence de la CCPC (Communauté de Communes du Pays des Couleurs). Les communes, par l'intermédiaire des référents, informent par mail le technicien éclairage public de la CCPC, des dysfonctionnements qui sont ensuite transmis à la société SPIE. Après réception du bon de commande, l'entreprise a 10 jours ouvrés pour intervenir. Ce délai passe à 2 jours ouvrés pour les lampes dites « de sécurité » (abribus, passage piéton...).

9. Vente de peupliers :

Votants : 15

Monsieur Georges SOTTIZON signale que l'Office National des Forêts propose une vente de parcelles de bois sur les îles du Rhône représentant 66 m³ ainsi qu'une vente de peupliers sur la route du Bouchage représentant 92 m³.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de mettre ces parcelles de bois à la vente.

10. Rapport annuel sur le service des eaux et assainissement :

Votants : 15

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs a fait parvenir en mairie le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement 2013.

Ce rapport récapitule la nature du service, les composantes du prix total de l'eau, le prix total de l'eau et son évolution, la production, la distribution et la consommation, la qualité de l'eau ainsi que l'assainissement collectif et non collectif.

Le Maire donne lecture de certains sujets du rapport annuel en apportant quelques explications, notamment concernant le prix de l'eau avec l'assainissement collectif et non collectif, l'alimentation et la distribution du réseau d'eau.

Ce rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement est à la disposition, en mairie, des élus qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Questions diverses :

* Présentation Générale du Schéma de Cohérence Territoriale

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre SCOT, le Syndicat mixte a développé depuis plusieurs années une offre de formation à destination des élus et des techniciens du territoire. Afin de poursuivre les actions engagées et pour vous apporter les informations sur l'actualité législative nécessaires à l'exercice de vos fonctions en matière d'urbanisme, le Syndicat mixte souhaite organiser des ateliers de formation et d'échanges durant l'automne.

Un 1^{er} cycle de formation pourrait être consacré à une présentation générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), de son articulation avec les PLU. En outre, les objectifs et le contenu d'un PLU « Grenelle » pourraient être appréhendés ainsi que les impacts de la loi ALUR sur les documents d'urbanisme.

Ce 1^{er} cycle de formation pourra se dérouler lors de 2 sessions réparties géographiquement le vendredi 26 septembre au matin et le vendredi 03 octobre au matin. Les lieux restent à définir.

* Exposition « Pierres oubliées et réemplois »

Le Musée-Maison du Patrimoine de Hières-sur-Amby a pour objet cette année de concevoir une exposition temporaire intitulée « Pierres oubliées et réemplois » qui présentera un ensemble de vestiges en pierre.

* Ambroisie

Le référent ambroisie communal, Monsieur Georges SOTTIZON, est en charge de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte préventive et la destruction obligatoire de l'ambroisie, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

* Collecte de textiles 2014

Une collecte de textiles pour les paralysés de France aura lieu au mois d'Octobre 2014.

* Dates des réunions du Conseil Municipal

A la demande des élus, quelques dates de réunions du Conseil Municipal ont d'ores et déjà été fixées : jeudi 28 août, jeudi 02 octobre, jeudi 06 novembre, jeudi 11 décembre 2014, jeudi 15 janvier 2015.

* Remerciements du château

Madame Marie-Victoire NANTET remercie les membres du conseil municipal pour leur participation aux journées théâtrales organisées au château et tout particulièrement le Maire.

* Sécurisation du village

Les routes départementales et voies communales à sécuriser en priorité sont les deux entrées du village côté Sud (D60A) et côté Nord (D60) ; le projet final sera présenté avant fin d'année.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le Jeudi 28 Août 2014 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.

Signatures :

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Germaine BUYRET, Georges SOTTIZON, Mireille CONTE, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Alix LARCHEY, Nadège MICHOU, Sylvain GRANGER, Geneviève TRICHON, Catherine PIVOT, Eléonore CHARREL, Aurélie FAVRE, Robert PYOT, Christelle FABRE GUEUDAR